



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 79900

Texte de la question

M. Luc Belot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes concernant la lutte contre le déficit de la sécurité sociale. Le remboursement de médicaments est la deuxième dépense de la sécurité sociale. Une étude a montré que les génériques étaient trois à cinq fois moins chers dans les pays voisins de la France. Par ailleurs, beaucoup de patients ont des traitements à vie ou sur une longue durée. Ces derniers viennent, de manière régulière, conformément à leur ordonnance, se réapprovisionner en médicaments sans être en rupture de stock. Ainsi, il est demandé quelles sont les possibilités pour que les boîtes de médicaments contiennent la quantité équivalente aux besoins du patient (« Quantité suffisante pour » [QSP]), pour permettre, d'une part, une consommation mesurée des médicaments et, d'autre part, de réduire la perte de boîtes de médicaments, souvent remboursés par la sécurité sociale, non utilisés par le patient, en complément de l'action du Gouvernement en matière de lutte contre le déficit de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79900

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3705